



Est il légal de supprimer la part variable d'une année sur l'autre

Par **puteaujm24**, le **11/06/2009** à **22:49**

Bonjour,

En effet, lors de mon Entretien annuel en 2008 mon manager m'avait proposé une part variable dans mon salaire (fixe+ Variable). Or, cette année mon manager ne m'a pas parlé de cette part variable. Je pensais qu'elle était automatiquement reconduite. Mais est-ce le cas ? Même si je ne touche rien (cause objectifs non atteint), cette part variable peut elle être supprimée d'une année sur l'autre ?

Merci